

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers absents : 3 Pouvoirs : 0

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine MAZURIE Joël BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, GAILLARD Catherine, PIGIER Sébastien.

Absents excusés : DUPAS Joël, LAGRAVE Cyril, DESCHAMP Ludivine

Date de Convocation : 1^{er} octobre 2020

Date de Publication : 13 Octobre 2020

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine FERNANDEZ

COMPTES RENDUS DU 14 SEPTEMBRE 2020

Il a été envoyé avec les convocations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

1° - EQUIPEMENT DE L'ECOLE EN ALARME

Sophie DELCOURT, relate la chronologie des faits. Depuis le mois de mars, notre école a été cambriolée 4 fois. Des aliments ont été volés ainsi qu'un robot de cuisine.

Monsieur le Maire informe que des devis ont été demandés pour équiper l'école d'une alarme. Celui proposé par M. Serge MARTINEZ correspondant le plus à nos besoins et s'élève à 1600 €.

Monsieur le Maire propose que cet équipement soit réalisé sans tarder, et propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

CHAP.	Comptes	OPE.	NATURE	MONTANT
011	6068		<i>Autres matières et fournitures</i>	- 1 600.00€
	21568	ONA	<i>Matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>	+ 1 600.00€
023	023		Virement à la section d'investissement	+1 600.00€

COMPTES RECETTES

CHAP.	Comptes	OPE.	NATURE	MONTANT
021	021		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	+ 1 600.00€

Le Conseil Municipal accepte cet investissement et la décision modificative qui s'en découle.

Par ailleurs, le préau devra être équipé de projecteurs détecteurs.

2 – AVANCEMENT MARPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet. Le plan des façades sera finalisé pour fin octobre, quant au permis de construire, il devrait être déposé en janvier par IGC Construction.

3 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL OCCASIONNEL

A° - Considérant la charge de travail supplémentaire notamment pour la désinfection des locaux, il est parfois nécessaire de faire appel à du personnel occasionnel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser pendant la durée de son mandat, à recruter du personnel occasionnel si besoin.

B° - Par ailleurs, Jeannine part à la retraite au 31 décembre prochain. Son poste est essentiellement constitué de ménage. Il faut envisager son remplacement.

Le Conseil municipal donne son accord pour le recrutement occasionnel ainsi que pour le remplacement de Mme DUBOS.

4° - AMORTISSEMENT

↳ Amortissement : Chaque année, il y a lieu de prendre une délibération fixant la durée d'amortissement des biens mandatés aux Articles Budgétaires 204 et sous-comptes et payés l'année N-1.

Compte tenu du faible montant des dépenses 2019 (2792 €), Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement comme suit :

Imputations comptables	Intitulé	Objet	Durée d'amortissement
2041582	Subvention d'équipement aux autres groupements	Remplacement de poteaux éclairage public	1 an

Le Conseil municipal accepte que la durée d'amortissement soit fixée à 1 an.

5° - QUESTIONS DIVERSES

↳ Lors de la dernière séance, des informations complémentaires avaient été demandées par rapport à la modification de la régie et au paiement par carte bleue.

La location de l'appareil monétique est de 20 € par mois.

Concernant les frais pour les paiements par carte, ils se décomposent comme suit :

- Montant inférieurs ou égal à 20 €, les frais sont de 0.20 % de la transaction + 0.03 € par transaction.
- Montant supérieurs à 20 €, les frais sont de 0.25 % de la transaction + 0.05 € par transaction. Le paiement par carte bleue est acté. Il faudra réfléchir à une location ou à l'achat du terminal.

↳ Suite à la dernière séance, le Plan Communal de sauvegarde est modifié comme suit :

- Le responsable de la fiche action N° 2 sera M. Yves CHAGNEAU
- Le responsable de la fiche action N° 3 sera Mme Sophie DELCOURT
- Le responsable de la fiche action N° 4 sera M. Jean-Charles JOURDAN
- Le responsable de la fiche action N° 5 sera Mme Francette DURET.

Une fois mis à jour, le PCS sera envoyé à chaque conseiller.

↳ Busage aux abords des voies communales : Monsieur Joël MAZURIE souhaite intervenir par rapport à la règlementation en matière de busage en bordure des voies communales. Il rappelle que les buses doivent avoir un diamètre de 300.

↳ Madame Nadine LEBRUN en charge de la commission développement économique au sein de la CDC, fait le point sur le travail de la commission notamment concernant la zone d'activité et l'O.P.A.H.

Le prochain COTEC (Comité technique), aura lieu le 3 décembre en salle du conseil municipal. Une journée « Aménagement du Territoire » aura lieu le 15/10/2020.

↳ PROJET FOOT :

Une réunion a eu lieu en présence de MM. QUET, CHAGNEAU et JOURDAN.

Le projet consiste entre autres en la création de 2 terrains de football avec apport de terre, la réalisation de la clôture et l'éclairage.

Le club fait preuve d'une belle dynamique, mais attention, le budget communal est déjà serré

La Municipalité accepte d'être porteur du projet, s'agissant d'une propriété communale, mais il sera financé par le club de football.

La commune quant à elle, envisage la construction d'un puits dont le coût estimatif est de 20 000 €. Pour la réalisation d'un forage, il faudra toutefois se rapprocher de la DREAL et de la DDTM, car cela est soumis à autorisation.

Monsieur MAZURIE fait part de questionnements de la part des administrés sur le coût de fonctionnement du club de football. Attention au coût de l'électricité au niveau du fonctionnement.

Les chiffres annoncés lors du dernier conseil devront être revus, car ils semblent avoir été surestimés..

Il faudra également déduire toutes les subventions.

Il est proposé un accompagnement de la part de la mairie, mais la validation n'interviendra qu'après avoir connaissance du montant exact.

Afin que les administrés soient informés, une communication sera faite dans le bulletin municipal avec indication du coût total, le montant pris en charge par le club et le coût pour la collectivité.

La proposition est soumise au vote.

9 Voix pour – 2 absentions.

Délibérations prises en cours de séance :

N° 48 – amortissement

N° 49 - Décision modificative N° 4

N° 50 - Recrutement de personnel occasionnel

Le Maire
QUET J.P,

La Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

CHAGNEAU Y,

DELCOURT S,

LEBRUN N,

MAZURIE J,

BERTEAU B ;

GASSION S,

GAILLARD C,

PIGIER S,

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE

**MAIRIE DE
LES ARTIGUES-DE-LUSSAC**

33570

Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	1 ^{er} Octobre 2020
En exercice	15	Date de la séance	8 octobre 2020
Présents	12	Heure de la séance	20 h 15
Votants	12	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal	X				
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal		X	X		
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal		X	X		
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale	X				
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X	X	X		
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				

